

Communiqué de presse

Paris, le 5 juin 2019

Coblence & associés accompagne INTERBEV dans le cadre de la cession de la société technologique Normaclass à l'équipementier industriel néo-zélandais Scott

Au terme d'un process concurrentiel international, [INTERBEV](#), l'association nationale interprofessionnelle française de la filière bétails et viandes, a cédé la société technologique [Normaclass](#), première société au monde à proposer un concept de machine à classer autonome au groupe néo-zélandais Scott détenu à 51 % par la multinationale brésilienne JBS. Coblence & associés (Alexandre Brugière, associé et Alexandre Robert) a conseillé INTERBEV dans le cadre de cette opération.

La société Normaclass a été constituée en 1993 pour répondre à un enjeu majeur de la filière bovine. A l'époque, aucun outil autonome ne permettait d'objectiver la classification des viandes et, par conséquent, la grille tarifaire applicable. Cette situation était source de contentieux entre éleveurs et abattoirs et obstruait le développement harmonieux de la filière.

Après une longue phase de développements, tant en matière d'équipements que de logiciels de traitement d'images, Normaclass a été la première société au monde à proposer un concept de machine à classer autonome. Cet équipement original permet, à partir de prises de vue sur chaîne de production et d'un traitement d'images par logiciel, de produire une classification certifiée des carcasses de viande selon les standards européens. Conquis par le potentiel majeur de cette technologie pour la filière viandes, INTERBEV prend le contrôle de Normaclass en 2001 et appuie le déploiement de cette technologie dans l'industrie.

Commercialisée depuis 2002, les machines à classer de la société Normaclass ont régulièrement évolué pour suivre les besoins des clients et exploiter les possibilités techniques des composants actuels : définition des caméras, puissance de calcul des ordinateurs, performance des automatismes, ...

En 2019, Normaclass équipe près de 80% des abattoirs industriels en France face à une concurrence qui peine à délivrer une offre compétitive techniquement et financièrement. C'est sur ces atouts que la société a été retenue en 2018 par le gouvernement uruguayen dans le cadre d'un appel d'offre international pour équiper l'intégralité des abattoirs industriels de ce pays figurant parmi les principaux producteurs et exportateurs de viande bovine au monde.

Au regard de sa part de marché en France et du lancement de la globalisation de Normaclass, INTERBEV a acté de l'achèvement de sa mission et considéré la nécessité de transmettre la société à un expert du secteur capable d'accompagner son expansion.

Au terme d'un process concurrentiel international conduit par Messis Finance, c'est le groupe néo-zélandais Scott qui a réalisé l'acquisition de Normaclass le 31 mai 2019. Ce groupe côté, détenu à 51% par la multinationale brésilienne JBS, réalise environ 130 M€ de chiffre d'affaires. En plein développement international, il a construit sa notoriété à travers la conception d'équipements industriels et de systèmes automatisés pour l'industrie des viandes.

Intervenants

Conseil juridique vendeur : Coblence & associés (Alexandre Brugière, associé et Alexandre Robert)
Conseil juridique acquéreur : CMS Francis Lefebvre (Jean-Thomas Heintz, associé et Charline Rochon)
Banquier d'affaires : Messis Finance (Aurélien Ferrand)

A propos de Coblence & associés

Coblence & associés est un cabinet d'avocats créé en 1984, dédié au droit des affaires et comptant à ce jour 45 avocats dont 13 associés.

Le cabinet propose à ses clients un panel de compétences complet et cohérent et une expertise sur-mesure dans les principaux domaines du droit des affaires :

- Corporate – Fiscalité ;

- Droit social et droit des dirigeants ;
- IP/IT ;
- Droit de l'immobilier et de la construction ;
- Restructurations / Droit des entreprises en difficulté ;
- Contentieux des affaires.

Contacts :

Ezgi Ozen - Elliott & Markus
T : 01 53 41 41 84
e.ozen@elliott-markus.com

Marie Deléage - Coblenz & Associés
T : 01 53 67 24 24
deleage@coblenz-avocats.com
www.coblenz-avocats.com
